

ASSEMBLÉE NATIONALE

20 septembre 2014

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE - (N° 2188)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 1520

présenté par

M. Baupin, rapporteur et Mme Duflot

ARTICLE 12

I. À l'alinéa 1, après le mot :

« serre »,

insérer les mots :

« et de polluants de l'air ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 12 du projet de loi a pour objet de réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises de la grande distribution. De manière à éviter que les mesures prises que sur le critère « gaz à effet de serre » ne détériorent localement la qualité de l'air, il est proposé d'inclure les polluants de l'air dans les émissions à réduire.